

## PETITE(s) HISTOIRE(s) DE PARFOURU

### IV. 1919 - 1939 : Qu'as-tu appris à l'école mon fils ?

Depuis 1878 Parfouru dispose d'une école mixte et d'une institutrice. De jeunes maîtresses instruisent les enfants dans des conditions souvent difficiles. Parfouru n'a pas pu devenir propriétaire de sa maison d'école, mais les conditions de vie scolaire s'améliorent, les institutrices restent plus longtemps sur le poste et les parents de Parfouru découvrent avec fierté les résultats de leurs enfants....

*Beaucoup de parents pauvres supplient l'instituteur de ne pas encourager les enfants qui réussissent à l'école, leur salaire d'appoint étant essentiel pour la subsistance de leur famille. Dans certains cas, comme chez les tisserands des vallées vosgiennes, les parents acceptent d'envoyer leurs enfants à l'école à l'expresse condition que l'instituteur ne leur apprenne rien ! ...*

*Mais qu'apprenaient donc les enfants de Parfouru à cette époque ?*

### **"Qu'as-tu appris à l'école, mon fils ? "**

*A l'école aujourd'hui  
Qu'as-tu appris à l'école, mon fils  
A l'école aujourd'hui ....»*

#### L'école de Parfouru au fil des ans ...

En 1915, l'institutrice Mme Beaumais, perd son mari, , **le caporal Beaumais, instituteur à Tournay, mortellement frappé par un éclat d'obus le 18 septembre à Cormicy.**

Jeanne Barette occupe à son tour le logement en 1921. Elle a 27 ans.

C'est l'âge d'or de l'école de Parfouru. Une nouvelle institutrice Alice Ruelle, 29 ans, remplace Jeanne Barette, et est recensée à Parfouru en 1926, 1931 et 1936. Quelques habitants actuels de Parfouru se souviennent encore, certainement avec émotion, de cette personne.

#### Parfouru perd l'espoir de devenir propriétaire de sa maison d'école :

En 1924 Armand Bellissent tente une dernière fois d'acquérir la maison d'école "le maire informe que l'immeuble loué par la commune pour servir d'école doit passer en adjudication le 15 novembre courant ... si Mme de Parfouru se retirait des enchères, le conseil ...charge le maire de se rendre à l'adjudication et d'acheter à un prix raisonnable l'immeuble pour le compte de la commune."

**Les locaux restent vétustes** : le 13 janvier 1932 le préfet s'adresse au maire à la suite d'une inspection sanitaire :"je vous serai obligé de bien vouloir prendre, de concert avec le conseil municipal, les mesures nécessaires à l'effet de réaliser le plus tôt possible les améliorations préconisées par le Médecin Inspecteur, et qui paraissent indispensables à la bonne hygiène ..."

**mais le loyer augmente** : en 1937 M. De Parfouru demande à M. Bellissent de porter la location de l'école de 90 à 500 francs.

#### Les conditions de la vie scolaire s'améliorent :

**Délibération après délibération, l'école de Parfouru s'équipe.**

**En 1932** Le maire soumet au conseil la facture du libraire ayant fourni les livres à Mme l'institutrice et s'élevant à la somme de 297.5 francs. Le conseil, considérant qu'il a voté 250 francs pour cet article, estime qu'il ne peut voter de crédit supplémentaire.

En octobre **1937** le conseil se trouve dans l'obligation de remplacer le vieux poêle de l'école et décide d'une dépense de 600 F. L'année suivante une circulaire ministérielle recommande la mise en place d'installations d'éducation physique : par suite du mutisme des conseillers municipaux, aucune délibération n'est prise !

Au mois de décembre 1938 le maire fait savoir que Mr de Parfouru demande le remplacement de 5 poiriers morts dans le jardin de l'école. Le bail précisa "qu'elle (la commune) entretiendra le jardin en bon état de culture et soignera convenablement les arbres et même devra remplacer ceux qui viendraient à tomber ou à mourir." Le CM décide de donner satisfaction à la requête de Mr de Parfouru.

Le 18 décembre de la même année, à la suite d'une lettre de Mme l'institutrice sollicitant un crédit pour l'achat de quelques cartes indispensables à un bon enseignement, le CM considérant que l'école n'était dotée d'aucune carte géographique, émet un avis favorable à la requête.

**Les bibliothèques apparaissent** : l'enquête de 1861 montre que les manuels scolaires sont encore loin d'être uniformes et sont en nombre insuffisant. Un arrêté de 1862 vise à rendre les bibliothèques obligatoires. Elles ont deux objets : les livres de classe et les ouvrages pour les familles. L'instituteur est chargé de ce service sous la surveillance

de son inspecteur et les ressources doivent venir des communes et des dotations. Il faudra attendre la IIIe République pour que l'armoire-bibliothèque prenne place dans les salles de classe.

**L'écriture progresse** : à partir de 1850, la plume d'acier remplace la plume d'oie. Avoir une bonne écriture est aussi important que de respecter l'orthographe et de maîtriser les quatre opérations. L'encre violette est préparée par le maître à partir de grains solubles. L'instituteur, ou un grand de la classe, passe dans les rangs et remplit les enciers. L'encrier est alors en porcelaine et se trouve encastré en haut du pupitre de l'écolier. L'encre, à cause des taches indélébiles qu'elle peut occasionner, est redoutable pour les habits et pour les meubles : elle est à l'origine de la couleur foncée des tables et bancs d'école, ainsi que des tabliers en satinette noire.

### **Les congés scolaires augmentent :**

Une circulaire préfectorale du 20 juillet fixe la distribution des prix au dimanche 31 juillet et au lundi 1er août la date d'ouverture des vacances. Elle précise que la rentrée des classes se fera le lundi 19 septembre. Pendant de longues années, les vacances d'été restent limitées à 6 semaines.

Le **9 nov 1922**, L'inspection académique décide d'accorder aux écoles publiques 6 jours de **congés supplémentaires** en dehors du congé de Pâques et des grandes vacances. Le conseil municipal appelé à donner son avis sur les époques les plus favorables, donne sa réponse :

*"un congé partant du jour de Noël inclusivement pour se terminer au matin du 1er jour scolaire suivant le premier janvier.... L'ajout du reste des 6 jours supplémentaires aux jours fériés de septembre"*

La décision est fournie dans le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 1925 :

*"le conseil municipal sur la proposition de Mme l'institutrice a réparti les 6 jours de congé supplémentaires les 28, 29 et 30 décembre, et les 25, 26 et 28 mai"*

### **Qu'apprend-on à l'école de Parfouru en 1933 :**

#### **Les programmes scolaires :**

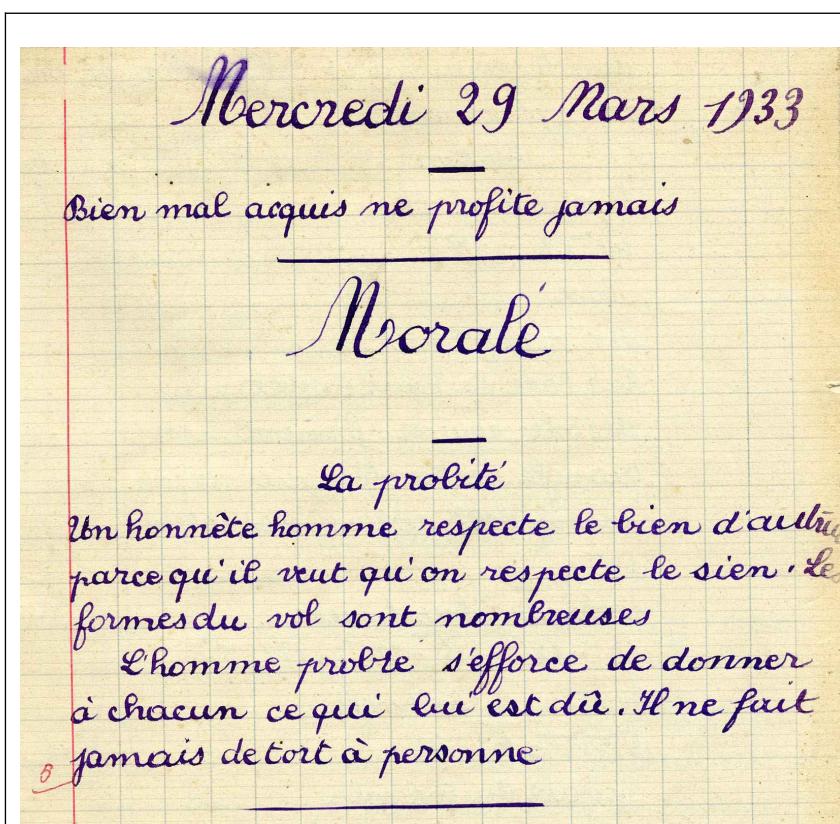
L'institutrice de Parfouru est tenue de respecter les instructions officielles de 1923 qui corrigent celles de 1887.

Malgré les prescriptions qui encouragent la pratique de l'oral, les maîtres restent attachés au travail écrit silencieux. La conjugaison est un exercice facile à improviser à tout moment de la classe, elle est aussi une punition idéale : "Je ne dois pas ...."

En 1890 le ministre tente de limiter la dictature de la dictée en la supprimant du certificat d'études, les maîtres s'y opposent et le ministre doit s'incliner.

La grammaire est pour les maîtres une véritable passion qui permet à l'élève d'écrire correctement.

A Parfouru nous découvrons cet enseignement à partir du cahier d'un enfant de la commune : en janvier 1933 André Martin a 13 ans, c'est un bon élève.



#### **L'instruction civique**

Depuis la loi du 22 mars 1882 Au 1<sup>er</sup> rang des disciplines obligatoires figure « l'instruction morale et civique » qui remplace l'ancienne instruction religieuse. L'Eglise condamne cet enseignement moral laïc.

Le programme énumère les devoirs dont l'élève doit s'imprégner : devoirs de l'enfant dans sa famille, devoir de l'écolier, respect des autres, amour de sa patrie...

La morale occupe invariablement les élèves pendant le 1<sup>er</sup> quart d'heure de chaque matinée : la maîtresse inscrit au tableau la maxime quotidienne sur laquelle elle construit sa leçon. La maxime et un court texte sont ensuite soigneusement calligraphiés sur le cahier comme le montre le document ci-contre.



L'instituteur est devenu indépendant du maire et des familles. Souvent issu lui-même du monde paysan, il s'intègre de plus en plus à la vie communale et devient l'une des autorités morales du village ; il est respecté et souvent très estimé

...

*«Gloire à toi maître d'école! ...  
Oui c'est bien là ton rôle, instituteur laïque;  
C'est par toi que les fils de notre République  
De la France apprendront le passé glorieux;  
C'est toi l'humble ouvrier de notre œuvre féconde  
Qui leur dira comment pour libérer le monde,  
Luttèrent nos aïeux!»*

Oeuvre d'Auguste Gaud, poète beauvaisien à l'occasion du 25 è anniversaire de l'école laïque :

**L'instruction progresse**, parents et habitants de la commune encouragent l'école; ainsi le 20 novembre 1921 :  
*“Mr le maire fait connaître qu'il vient de recevoir un don de 200 F, les donateurs ont manifesté le désir que le revenu de cette somme soit attribué chaque année en leur nom, en un ou deux livrets de caisse d'épargne aux meilleurs élèves de l'école”*

**«... J'ai appris qu'il n'faut mentir jamais  
Qu'il y a des bons et des mauvais  
Que je suis libre comme tout le monde  
Même si le maître parfois me gronde...»**

Ce dossier est la première partie du thème « histoire d'une petite école » qui comprend chronologiquement

1. 1829 - 1853 « *Un grand chemin de terre mène à l'école de Tournay* »
2. 1853 - 1878 « *De la crise au divorce* »
3. 1878 – 1918 « *Une école de la République à Parfouru* »
- 4. 1918 – 1939 « *Qu'as-tu appris à l'école ?* »**
5. 1940 – 1965 « *Déclin et mort de notre petite école rurale* »
6. 2006 « *L'école en images* »